



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Nova Scotia
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Wire Electrical Discharge Machine	
Solicitation No. - N° de l'invitation W355B-171542/A	Date 2016-10-12
Client Reference No. - N° de référence du client W355B-17-1542	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-503-9949	
File No. - N° de dossier HAL-6-77127 (503)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-23	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Forward (HAL), LeeAnne	Buyer Id - Id de l'acheteur hal503
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5070 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE SEE HEREIN HALIFAX NOVA SCOTIA B3K5X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 BESOIN	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11 CONDITION DU MATÉRIEL	10
6.12 PUBLICATIONS TECHNIQUES – MANUELS.....	10
6.13 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	10
ANNEXE « A »	11
BESOIN	11
ANNEXE « B »	24
BASE DE PAIEMENT.....	24
ANNEXE « C ».....	25
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	25
ANNEXE « D »	26
CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE.....	26

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

1.2 Besoin

L'Installation de maintenance de la Flotte Cape Scott (IMF CS) du ministère de la Défense nationale, située à l'Halifax, en Nouvelle-Écosse, recherche un entrepreneur qui devra fournir, livrer et installer une machine d'usinage par électro-érosion à fil, et donner la formation connexe. La machine doit satisfaire aux spécifications énoncées à l'annexe A.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B1000T (2014-06-26) Condition du matériel
Clause du Guide des CCUA B3000T (2006-06-16) Produits équivalents
Clause du Guide des CCUA B4057T (2014-06-26) Publications techniques - manuels

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en

supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

L'évaluation technique consistera à évaluer si toutes les exigences obligatoires sont respectées dans les renseignements fournis dans la soumission. Le Canada se réserve le droit, sans y être tenu, de clarifier auprès du soumissionnaire tout renseignement ou toute conformité aux exigences obligatoires.

- Les soumissionnaires doivent présenter la documentation technique sur l'équipement (manuels techniques, brochures, etc.).
- Les soumissionnaires devraient remplir et signer l'énoncé du besoin, comme il est demandé aux présentes.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du *Guide des CCUA* A0069T (2007-05-25) Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Statut et disponibilité du personnel

Clause du Guide des CUA A3005T (2010-08-16) Statut et disponibilité du personnel

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de **vérification d'organisation désignée (VOD)** en

vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir une machine d'usinage par électro-érosion à fil conformément au besoin décrit à l'annexe A et à la soumission technique de l'entrepreneur datée du _____.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 Juillet 2017.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux

Installation de maintenance de la Flotte Cape Scott (IMF CS)
BFC Halifax, bâtiment D200
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3K 5X5

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-171542/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-17-1542

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-6-77127

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal503
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom : Dave Dunne
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Approvisionnements
Adresse : 1713, Bedford Row, Halifax, N.E., B3J 3C9

Téléphone : (902) 496-5174
Télécopieur : (902) 496-5016
Courriel : Dave.Dunne@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (nommé au moment de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (nommé au moment de l'attribution du contrat)

Nom:
Organisation:
Téléphone:
Télécopieur:
Courriel:

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé prix ferme précisé(s) dans le contrat selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont exclus (s'il y a lieu) et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) - Paiement unique

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30) - Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du Guide des CCUA C2610C (2007-11-30) - Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Ministère de la Défense nationale
Forces maritimes de l'Atlantique, IMF Cape Scott
Bâtiment D200, Finances, 3^e étage
C.P. 99000, succ. Forces
Halifax (N.-É.) B3K 5X5
Canada
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
 - c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

N° de l'invitation - Solicitation No.
W355B-171542/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-17-1542

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-6-77127

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal503
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, modifiée le _____

6.11 Condition du matériel

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.12 Publications techniques – manuels

L'entrepreneur doit fournir et étiqueter clairement toutes les publications techniques nécessaires à la description, au fonctionnement, à l'installation, à l'entretien et à la réparation des articles livrables complets, comme suit :

L'entrepreneur doit fournir les publications suivantes à titre de manuels standard commerciaux existants ou appartenants à des gouvernements étrangers, en anglais et en français, et dont le texte est disposé côte à côte, parfaitement conforme à la dernière édition de la spécification *C-01-100-100/AG-005, Adoption de publications provenant du commerce et de gouvernements*. L'entrepreneur doit livrer les manuels existants au responsable technique le ou avant 31 Juillet 2017.

6.13 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16) Contrat de défense
Clause du Guide des CCUA A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
Clause du Guide des CCUA B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique
Clause du Guide des CCUA D3014C (2007-11-30) Transport de marchandises dangereuses/produits dangereux
Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

ANNEXE « A »

BESOIN

DESCRIPTION D'ACHAT

Machine d'usinage par étincelage à fil, ministère de la Défense nationale du Canada (MDN), Arsenal maritime des NCSM, Halifax (N.-É.)

L'installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMF Cape Scott) du MDN a besoin de la fourniture, l'installation et la mise en place d'une (1) nouvelle machine d'usinage par étincelage à fil munie d'une commande numérique par ordinateur à quatre (4) axes conçue pour usiner du métal ferreux et non ferreux selon les formes en deux dimensions requises et les tolérances pour des bâtiments de surface et sous-marins, ainsi que la formation sur cet équipement.

Spécifications minimums obligatoires (toutes les dimensions sont en unités impériales, à moins d'indication contraire.)

Le Canada se réserve le droit de s'assurer de la conformité aux spécifications obligatoires avant l'attribution du contrat. Cette vérification portera notamment sur les données techniques, à partir de la documentation fournie par le fabricant de la machine-outil. Si la documentation fournie ne permet pas de valider les données techniques, une lettre d'accompagnement signée par un ingénieur à l'emploi du fabricant de la machine-outil et attestant de la validité des données doit être fournie.

Les offres jugées non conformes aux spécifications seront considérées comment non recevables et celles dont la non-conformité sera constatée après l'octroi du contrat pourraient entraîner l'annulation de ce dernier.

Préciser la conformité aux spécifications (Oui ou Non) et fournir les données techniques.

1.0.) Spécifications de la machine-outil :

1.1.) Déplacement longitudinal (axe X) :

a.) Minimum (min.)..... 23,6 pouces (po)

-
- b.) Maximum (max.)..... 25 po
 - 1.2.) Déplacement transversal (axe Y) :
 - a.) Min.15,5 po
 - b.) Max.17 po
 - 1.3.) Déplacement vertical (axe Z) :
 - a.) Min.12 po
 - b.) Max.15 po
 - 1.4.) Déplacement à partir de l'axe vertical (axes U/V)
 - a.) Min.+/- 1,9 po
 - b.) Max.+/- 3,1 po
 - 1.5.) Table de travail :
 - a.) La table de travail doit avoir au minimum quatre (4) côtés.
 - b.) La table de travail de la machine doit être compatible avec les pièces de serrage du System3R^{MD} « ou l'équivalent » de type J.
 - c.) Dureté minimum de la surface de travail en acier inoxydable, dureté Rockwell C (HRC) 32.
 - d.) Doit permettre de submerger le travail.
 - 1.6.) Coupe conique/hauteur (axe Z) :
 - a.) Min.+/- 10 degrés/10 po
 - 1.7.) Résolution sur tous les axes :
 - a.) Max.deux (2) micropouces (µpo)
 - 1.8.) Doit être compatible avec l'utilisation de fils de fer doux et de fils durs de diamètres suivants :
 - a.) 0,004 po
 - b.) 0,008 po
 - c.) 0,010 po
 - d.) 0,012 po
 - 1.9.) Dimensions de la machine, max. :
 - a.) Largeur..... 106 po
 - b.) Profondeur..... 140 po
 - c.) Hauteur..... 93 po
 - 1.10.) Poids de la machine avec tous les fluides :
 - a.) max..... 18 000 livres (lb)
 - 1.11.) Doit être muni d'un dispositif d'alignement du fil.

1.12.) Doit être munie d'un dispositif de coupage ou de finition des fils.

1.14.) Doit être munie d'un enfileur automatique.

1.15.) Doit pouvoir supporter une bobine de fil de 20 livres.

1.16.) Doit utiliser une fonte grise ASTM 30 minimum ou l'équivalent (document de vérification requis).

1.17.) Tous les axes doivent être munis d'une échelle linéaire en vitre.

1.18.) Doit être équipée d'un postprocesseur MasterCam^{MD} « ou l'équivalent ».

1.19.) Valeurs de précision, mouvement d'un axe, déviation maximum :

- a.) Position : $\pm 0,00008$ po
- b.) Répétabilité : $\pm 0,00005$ po

2.0.) Unité de commande de la machine :

2.1.) Écran tactile LCD d'un minimum de 15 po

2.2.) Axes contrôlés simultanément, min. quatre (4)

2.3.) Doit prendre en charge des incréments d'au moins :

- a.) Impérial : 0,0001 po
- b.) Métrique : 0,001 mm

2.4.) Doit être munie d'une commande en image symétrique.

2.5.) Doit être munie d'une fonction de mise à l'échelle.

2.6.) Doit être munie d'une fonction de rotation.

2.6.) Doit pouvoir passer de la mesure en pouce au système métrique.

2.7.) Doit être munie d'un clavier alphanumérique.

3.0.) Système de fluide diélectrique :

3.1.) Doit être munie au minimum de deux (2) filtres pour le fluide diélectrique.

3.2.) Filtres pour le fluide diélectrique, max. cinq (5) microns

3.3.) Doit être munie d'un système déioniseur associé à une résine échangeuse d'ions.

4.0.) Accessoires et matériels :

Tous les équipements, accessoires et matériels standards requis doivent être entièrement compatibles les uns avec les autres et avec la machine décrite dans les présentes.

4.1.) Ensemble complet de guide-fils.....Quantité un (1) :
a.) fil de 0,010 po

4.2.) Ensemble complet de guide-fils.....Quantité deux (2) :
a.) fil de 0,004 po
b.) fil de 0,008 po
d.) fil de 0,012 po

4.3.) Éléments à conductivité/carbure....Quantité un (1)

4.4.) Bobines de fil dur en laiton de 10 kg :
a.) 0,004 poQuantité deux (2)
b.) 0,008 poQuantité quatre (4)
c.) 0,010 poQuantité dix (10)
d.) 0,012 poQuantité dix (10)

4.5.) Cuvettes inférieures.....Quantité dix (10)

4.6.) Cuvettes supérieures.....Quantité Cinq (5)

4.7.) Filtres pour fluide diélectrique max. cinq (5) microns. Quantité douze (12),

4.8.) Résine de déionisation.....Quantité dix (10) pieds cubes (pi³).

5.0.) Accessoires du système 3R^{MD} « ou l'équivalent »:

5.1.) Super vice (étau), Magnum, 3R-293.6 HP « ou l'équivalent ». Quantité un (1)

5.2.) Super vice (étau), 3R-292.31 « ou l'équivalent ». Quantité un (1)

5.3.) Super vice (étau), 3R-292.6 HP « ou l'équivalent ». Quantité un (1)

5.4.) Équerre, 3R-201.5 « ou l'équivalent ». Quantité un (1)

5.5.) Adaptateur fixe vertical, macro, 3R-226.6 « ou l'équivalent ». Quantité un (1)

5.6.) Élément pivotant 360°, 90937 « ou l'équivalent ». Quantité un (1)

5.7.) Élément de référence de machine d'usinage par étincelage à fil, 3R-200 « ou l'équivalent » type J, la longueur et la disposition des perforations doivent entièrement compatibles avec les axes de la machine (X et Y). Quantité un (1) par côté de la table de travail, pour un total de 4.

5.8.) Diamètre de la barre de traction 20 mm x 36,9 mm, 3R-605.2RS « ou l'équivalent ». Quantité six (6)

6.0.) Ordinateur autonome :

6.1.) Système d'exploitation, MS^{MD} Windows 10, 64 bits

6.2.) Processeur Intel^{MD} i7

6.3.) Mémoire, 16 gigaoctets

6.4.) Vidéo, NVIDA^{MD} carte graphique Quadro avec deux (2) gigaoctets de mémoire spécialisée

6.5.) Écran - 24 pouces, résolution 1920 x 1080, Quantité un (1)

6.6.) Stockage - disque à circuits intégrés (SSD) de 250 gigaoctets avec 20 gigaoctets disponibles

6.7.) Souris – Souris à molette à trois (3) boutons

6.8.) Clavier

7.0.) Homologation électrique

7.1.) L'équipement fourni doit être homologué par un organisme de certification en électricité acceptable. Les organismes suivants sont des organismes d'homologation acceptables. La commande électrique doit porter une étiquette de l'un de ces organismes pour être reconnue comme approuvée.

Le fournisseur doit indiquer quel organisme a effectué l'homologation.

- a.) Association canadienne de normalisation (CSA) ;
- b.) QPS/Entela ;
- c.) Intertek Testing Services ;
- d.) Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ;
- e.) Laboratoires des assureurs (UL) ;
- f.) Met Laboratories Inc. (MET) ;
- g.) TUV Rheinland of North Americ ;
- h.) Quality Auditing Institute (QAI) ;
- i.) TUV America Inc.

REMARQUE : NOTA : Les étiquettes de tous les organismes susmentionnés (sauf celles de la CSA et des ULC) doivent comporter un « c » minuscule ou un numéro de norme canadienne dans le coin inférieur gauche, afin d'indiquer que le produit satisfait à la norme canadienne.

7.2.) Le matériel électrique qui n'est pas homologué par l'un des organismes susmentionnés peut être accepté uniquement s'il a été inspecté sur place et doté d'une étiquette par l'Association canadienne de normalisation (CSA), QPS/Entela, Intertek Testing Services, MET Laboratories, TUV America Inc. ou les Laboratoires des assureurs du Canada en vertu du programme d'inspections spéciales. Cette inspection doit être effectuée avant la livraison de l'équipement à l'IMF Cape Scott, et une copie du rapport de document de vérification doit accompagner la machine au moment de la livraison. Le fournisseur doit indiquer quel organisme a effectué l'homologation.

- a.) Association canadienne de normalisation (CSA)

- b.) QPS/Entela ;
- c.) Intertek Testing Services ;
- d.) Met Laboratories Inc. (MET) ;
- e.) TUV America Inc.
- f.) Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ;

8.0.) MATÉRIEL ET MAIN-D'ŒUVRE

8.1.) DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ - La machine et ses commandes doivent comporter les dispositifs les plus récents et efficaces en matière de protection de l'équipement et de l'utilisateur. Aucun des accessoires de sécurité, dont les couvercles et les dispositifs de protection, ne doit nuire à l'utilisation de la machine. Cette dernière et ses composants doivent être protégés contre les surcharges, les dépassements de course et les défaillances au moyen de mécanismes de sécurité (interrupteurs de course, butées fixes, voyants d'avertissement, etc.).

8.2.) LUBRIFICATION - Tous les composants qui tournent, coulissent ou se trouvent dans un boîtier doivent être adéquatement lubrifiés. S'il y a lieu, chaque réservoir de lubrification doit comporter un hublot ou un dispositif quelconque permettant de vérifier le niveau des fluides.

8.3.) INTERCHANGEABILITÉ - Aux fins du remplacement des pièces usées, toutes les pièces présentant le même numéro de pièce doivent être interchangeables, présenter les mêmes dimensions et respecter les tolérances pertinentes du fabricant.

8.4.) FABRICATION - La machine doit être fabriquée de manière à être immédiatement utilisable après son installation et son raccordement électrique. Elle doit se composer de pièces neuves et exemptes de défauts qui n'ont fait l'objet d'aucune réparation.

8.5.) COULAGE ET FORGEAGE - Les pièces coulées et forgées doivent être exemptes de défauts, d'écaillés et de décalages. La machine ne doit comporter aucune pièce défectueuse remise à neuf par soudage, martelage, colmatage ou remplissage au moyen d'une pâte métallique.

8.6.) SOUDAGE ET BRASAGE TENDRE OU FORT - Ces procédés doivent être employés si la conception de la machine l'exige. Ils ne doivent cependant pas l'être pour réparer des pièces défectueuses.

8.7.) DISPOSITIFS DE FIXATION - Ces dispositifs, dont les vis, les boulons et les goupilles, doivent être installés de manière à ce qu'ils demeurent serrés. Ceux de nature amovible ne doivent subir aucune déformation (écrasement, écrouissage, piquage, etc.) lors de leur retrait.

8.8.) SURFACES - Les surfaces des pièces coulées, forgées, moulées, estampées et soudées doivent être propres et exemptes de sable, de saletés, de coulées, de bavures, de flux et de toute autre matière nuisible ou étrangère. Le bord des surfaces externes doit être arrondi ou biseauté, sauf si sa fonction consiste à couper. Sauf avis contraire dans le présent document, l'état et la finition de toutes les surfaces doivent être conformes aux pratiques commerciales normales du fabricant.

8.9.) PEINTURE - Conformément à ses pratiques commerciales normales, le fabricant doit utiliser une peinture-émail synthétique pour préparer et revêtir les surfaces externes et internes de la machine et des composants qui ne sont pas finies, mais qui peuvent être peintes. Les surfaces internes des carters d'engrenages, des réservoirs coulés et des composants similaires doivent être résistantes aux huiles. Toutes les autres surfaces internes accessibles doivent être revêtues d'une peinture résistante à la corrosion et scellée au moyen d'un produit pertinent.

8.10) PLAQUE/TABLEAU DE LUBRIFICATION - Cet élément doit être solidement fixé à la machine et comporter les renseignements suivants :

- a.) points de lubrification;
- b.) intervalles d'entretien;
- c.) type de lubrifiant;
- d.) viscosité ;
- e.) types de lubrifiants, lesquels doivent être identifiés dans le manuel d'entretien de la machine, selon au moins un des éléments ci-après :

- 1.) spécifications de rendement détaillées ;
- 2.) marque de commerce et nom d'au moins trois
- (3) producteurs recommandés aux fins de chaque application par une entreprise d'huile possédant des points de vente au Canada ;

8.11) PLAQUES SIGNALÉTIQUES - La vitesse, les réglages et

les instructions d'utilisation de la machine doivent être gravés ou estampés en anglais et en caractères gras, ainsi que présenter une finition contrastante qui en facilite la lecture par l'utilisateur.

9.0.) Livraison, installation et mise en service

L'installation de maintenance de la Flotte Cape Scott (IMF Cape Scott) a besoin d'une installation « clé en main ». Tous les travaux doivent être exécutés pendant la semaine de travail normale (du lundi au vendredi) et les heures de travail normales (de 8 h à 16 h 15). Voici une description du service avec les responsabilités de l'IMF Cape Scott et de l'entrepreneur :

9.1.) Responsabilités de l'installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMF Cape Scott) :

a.) L'IMF CAPE SCOTT doit s'assurer que la zone d'installation est exempte des matériaux non essentiels ;

b.) L'IMF Cape Scott fournira des monteurs, un opérateur de palan et une grue extérieure (capacité de 19800 lb) et appliquera les procédures de levage reconnues du fabricant d'équipements. Si le poids de la charge dépasse les capacités de la grue extérieure, l'IMF Cape Scott fournira une grue mobile ayant la capacité de levage appropriée. L'IMF Cape Scott soulèvera la machine du véhicule de livraison et la posera dans un emplacement provisoire, à l'extérieur du bâtiment avant de l'entrer dans le bâtiment.

c.) L'IMF CAPE SCOTT doit se servir d'un pont-portique intérieur (capacité de 20 000 lb) et suivre la procédure de levage acceptée par le fabricant pour déplacer l'équipement dans un endroit temporaire à l'intérieur du bâtiment D200, BFC Halifax.

d.) L'IMF Cape Scott assurera le levage et le déplacement de la machine entre l'emplacement temporaire et l'emplacement définitif, dans le bâtiment D200, Atelier des services d'usinage. Cette étape inclura le levage et le déplacement de la machine et son installation à l'emplacement définitif après que l'IMF Cape Scott aura réalisé les travaux nécessaires sur le plancher (perçage de trous au foret aléseur, installation des ancrages de la

machine, acheminement des conduits et de l'équipement technique).

9.2.) Responsabilités de l'entrepreneur

REMARQUE : Tous les électriciens et mécaniciens industriels (de chantier) employés par l'entrepreneur pour exécuter l'installation de l'équipement doivent avoir un statut de compagnon; il est possible d'employer des apprentis électriciens et mécaniciens industriels du moment qu'ils travaillent sous la supervision directe d'un compagnon dans leur corps de métier respectif. L'entrepreneur doit, dans le cadre de la soumission, présenter des documents faisant clairement mention de son expérience dans le domaine de l'exécution de travaux électriques, mécaniques et de chantier. La soumission doit inclure les certificats des compagnons et indiquer leur expérience en tant que personnel de l'entrepreneur. Les documents de l'entrepreneur doivent également indiquer la formation et les cours officiels suivis par le personnel.

a.) L'équipement doit être livré au bâtiment D200 de l'Installation de maintenance de la Flotte Cape Scott (IMF Cape Scott), BFC Halifax, Nouvelle-Écosse, B3K 5X5.

b.) L'entrepreneur doit remettre une évaluation des dangers et un plan de santé et sécurité au travail au gestionnaire de projet de l'installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMF Cape Scott) avant le début des travaux.

c.) L'entrepreneur doit présenter tous les avis, obtenir tous les permis et toutes les approbations et payer tous les frais nécessaires pour mener à bien les travaux.

d.) L'entrepreneur est responsable d'éliminer tous les déchets et débris qu'il génère, notamment toutes les palettes d'expédition, les recouvrements de caisses et le contenu des caisses (dispositif de fixation, matériau isolant, etc.).

e.) L'installation doit comprendre le déballage, l'inspection de livraison, le nettoyage, la mise à niveau, le raccord des circuits électriques, etc. par l'entrepreneur. Cela peut comprendre le forage pour l'électricité, l'air comprimé, etc. (l'équipement technique requis par la machine), la fixation de la machine sur le

plancher de l'atelier à l'aide d'un ancrage chimique (lequel doit être fourni et installé par l'entrepreneur conformément aux instructions du fabricant, ainsi que les cales et les colliers de fixation). Cette étape comprend également le raccordement du câblage électrique au panneau de commande électrique triphasé de 600 volts de l'IMF Cape Scott. L'entrepreneur doit fournir, installer et brancher tous les transformateurs nécessaires, le filage, les conduits, les disjoncteurs du panneau électrique, la tuyauterie accessoire : air comprimé, lignes d'eau, etc. nécessaires pour la machine.

f.) L'installation doit respecter le Code canadien de l'électricité.

g.) Lorsque l'entrepreneur et l'IMF Cape Scott ont accepté l'installation, le démarrage et la formation sur l'entretien et l'exploitation peuvent commencer.

h.) L'entrepreneur doit offrir une formation sur la maintenance d'au moins un (1) jour (entre 8 h et 16 h 15) à notre installation IMF Cape Scott, à Halifax (Nouvelle-Écosse). Les dates de ce service seront planifiées par le ministère de la Défense nationale (MDN) en fonction de la date de livraison.

i.) La formation destinée aux opérateurs doit durer au moins quatre jours, sans compter les déplacements pour se rendre à l'IMF Cape Scott, et se dérouler dans nos installations, à l'IMF Cape Scott, à Halifax (Nouvelle-Écosse). Les dates de ce service seront établies par le MDN. Cette formation doit être offerte par un technicien expérimenté du fabricant, le représentant des services techniques.

j.) L'entrepreneur doit fournir à l'IMF Cape Scott deux (2) copies des manuels de fonctionnement, de matériel et de maintenance. Le cartable doit contenir au moins ce qui suit : les spécifications du matériel et de l'équipement, les garanties, la calibration et les documents de mise en service ainsi que des copies des permis et des certificats d'inspection. Elle doit également comprendre des dessins de l'ouvrage fini, des dessins corrigés sur de nouveaux documents, lesquels seront remis au propriétaire à la fin des travaux. Il doit fournir des copies de tous les dessins, calculs et certifications au

gestionnaire, Génie industriel de l'IMF ou son représentant.

REMARQUE : Le Canada se réserve le droit de s'assurer de la conformité aux spécifications obligatoires avant l'attribution du contrat. Cette vérification portera notamment sur les données techniques, à partir de la documentation fournie par le fabricant de la machine-outil. Si la documentation fournie ne permet pas de valider les données techniques, une lettre d'accompagnement signée par un ingénieur à l'emploi du fabricant de la machine-outil et attestant de la validité des données doit être fournie.

10.0.) Documents requis

10.1.) Les liasses de dessins d'installation se rapportant à la machine d'usinage par étincelage à fil décrite dans la présente description d'achat doivent être fournies. Les liasses doivent inclure toutes les recommandations visant les patins de montage du plancher, la description et l'emplacement des trous d'ancrage et les exigences relatives à tout l'équipement de service de la machine : électricité, air comprimé, eau, etc. Les liasses de dessins doivent être signées par l'ingénieur mécanique du fabricant de la machine. Ces documents doivent être expédiés au gestionnaire technique industriel de l'IMF ou à son représentant désigné dans un délai de 30 jours après l'acceptation du contrat d'achat. Ne pas fournir de photocopies.

10.2.) Manuels originaux de l'équipement du fabricant, en format papier, quantité deux (2), comprenant :

- a.) un manuel d'installation
- b.) un manuel de maintenance
- c.) un manuel d'exploitation
- d.) une liste des pièces de rechange
- e.) des schémas de circuits électriques
- f.) les documents de valeurs de précision de la machine et de mise à l'essai.

Ces documents doivent être expédiés au gestionnaire technique industriel de l'IMF Cape Scott ou à son représentant désigné dans un délai de 30 jours après l'acceptation du contrat d'achat. Ne pas fournir de photocopies.

Nota : En plus du point 10.2), si la procédure normale du fabricant est de fournir des documents numériques également, les

renseignements suivants doivent accompagner l'équipement :

- 10.3.) Manuels numériques sur CD-ROM avec :
- a.) un manuel d'installation
 - b.) un manuel de maintenance
 - c.) un manuel d'utilisation
 - d.) un manuel d'affichage numérique
 - e.) une liste des pièces de rechange
 - f.) des schémas de circuits électriques
 - g.) une lettre autorisant la reproduction des manuels
- ou des sections des manuels sur CD-ROM doit être envoyée au gestionnaire, Génie industriel de l'IMF Cape Scott ou son représentant. Cette lettre doit être envoyée par courriel.

10.4.) Adresse postale de du gestionnaire, Génie industriel, de l'IFM Cape Scott :

Gestionnaire, Génie industriel, de l'IMF Cape Scott
Installation de maintenance de la Flotte Cape Scott
Bâtiment D 200, pièce 3351
C.P. 99000, succ. Forces
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5

11.0) Garantie

Le fabricant doit garantir que l'équipement est exempt de défauts de fabrication et de fonctionnement pendant douze (12) mois, à compter de la date d'installation de la machine par un représentant de l'entrepreneur et à partir de sa date d'acceptation sur le plan du fonctionnement par le gestionnaire en génie industriel de l'IMF Cape Scott ou un délégué de celui-ci. L'entrepreneur doit fournir la main-d'œuvre, les pièces et le service sur place pendant la durée de la garantie et prendre des mesures dans les dix (10) jours suivant le signalement d'un défaut par l'officier du génie industriel de l'IMF Cape Scott ou son représentant. Toutes les garanties autres que celles précisées dans le présent document doivent être considérées comme valides.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W355B-171542/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-17-1542

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-6-77127

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal503
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur sera payé conformément à la base de paiement ci-après pour les travaux effectués et les produits livrables reçus conformément au contrat.

Prix de lot ferme, rendu droits acquittés (DDP) Incoterms 2010, pour :

- a. Fourniture
- b. Livraison
- c. Installation
- d. Manuels et autres documents
- e. Formation sur place

Article	Description	Prix
1	Machine d'usinage par électro-érosion à fil, accessoires, consommables, garanties, manuels et autres documents	_____ \$
2	Installation et formation	_____ \$
	Prix total évalué (1 + 2)	_____ \$

Date de livraison : _____

Signature du soumissionnaire : _____

Taxes applicables en sus.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-171542/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-17-1542

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-6-77127

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal503
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Voir le document ci-joint.

ANNEXE « D »

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Les soumissions qui ne satisferont pas à toutes les exigences techniques obligatoires au moment de la clôture de la demande de soumissions seront jugées non conformes et seront rejetées. L'évaluation sera fondée uniquement sur les renseignements fournis dans la soumission. Les renvois à des sites Internet ou à des renseignements qui ne sont pas fournis ne seront pas évalués.

Le soumissionnaire doit fournir les documents pertinents sur l'équipement, afin de prouver que celui-ci est conforme à chacune des spécifications techniques obligatoires figurant à l'annexe A, Besoin. Il ne suffit pas d'indiquer « oui » ou « conforme » aux fins de cette évaluation. Si la proposition ne respecte pas les exigences de toutes les spécifications techniques obligatoires, elle sera déclarée non conforme.

La preuve peut être présentée sous la forme de documents sur l'équipement, de brochures, de dessins techniques ou d'un document contenant la description du produit ou d'un texte narratif qui démontre clairement en quoi l'équipement proposé respecte chacune des spécifications techniques obligatoires.

Le soumissionnaire doit indiquer le numéro de la page et la partie du document soumis qui prouve que la proposition respecte toutes les spécifications techniques obligatoires.

Critères obligatoires

MR1 Spécifications de la machine-outil

Article	Description	Renvoi à la documentation complémentaire (n° de page de la soumission)
1.1 (a)	Déplacement longitudinal (axe X) : Minimum (min.) 23,6 pouces (po)	
1.1 (b)	Déplacement longitudinal (axe X) : Maximum (max.) 25 po	
1.2 (a)	Déplacement transversal (axe Y) : Min. 15,5 po	
1.2 (b)	Déplacement transversal (axe Y) : Max. 17 po	
1.3 (a)	Déplacement vertical (axe Z) : Min. 12 po	
1.3 (b)	Déplacement vertical (axe Z) : Max. 15 po	
1.4 (a)	Déplacement à partir de l'axe vertical (axes U/V) Min. +/- 1,9 po	

1.4 (b)	Déplacement à partir de l'axe vertical (axes U/V) Max. +/- 3,1 po	
1.5 (a)	Table de travail : La table de travail doit avoir au minimum quatre (4) côtés.	
1.5 (b)	Table de travail : b.) La table de travail de la machine doit être compatible avec les pièces de serrage du System3R ^{MD} « ou l'équivalent » de type J.	
1.5 (c)	Table de travail : Dureté minimum de la surface de travail en acier inoxydable, dureté Rockwell C (HRC) 32.	
1.5 (d)	Table de travail : Doit permettre de submerger le travail.	
1.6	Coupe conique/hauteur (axe Z) : Min. +/- 10 degrés/10 po	
1.7	Résolution sur tous les axes : Max. deux (2) micropouces (µpo)	
1.8 (a)	Doit être compatible avec l'utilisation de fils de fer doux et de fils durs de diamètres suivants : 0,004 po	
1.8 (b)	Doit être compatible avec l'utilisation de fils de fer doux et de fils durs de diamètres suivants : 0,008 po	
1.8 (c)	Doit être compatible avec l'utilisation de fils de fer doux et de fils durs de diamètres suivants : 0,010 po	
1.8 (d)	Doit être compatible avec l'utilisation de fils de fer doux et de fils durs de diamètres suivants : 0,012 po	
1.9 (a)	Dimensions de la machine, max. : Largeur 106 po	
1.9 (b)	Dimensions de la machine, max. :. Profondeur 140 po	
1.9 (c)	Dimensions de la machine, max. : Hauteur 93 po	
1.10	Poids de la machine avec tous les fluides : max. 18 000 livres (lb)	
1.11	Doit être muni d'un dispositif d'alignement du fil.	
1.12	Doit être munie d'un dispositif de coupage ou de finition des fils.	

N° de l'invitation - Solicitation No.
W355B-171542/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-17-1542

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-6-77127

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal503
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.13	Doit être munie d'un enfileur automatique.	
1.14	Doit pouvoir supporter une bobine de fil de 20 livres.	
1.15	Doit utiliser une fonte grise ASTM 30 minimum ou l'équivalent (document de vérification requis).	
1.16	Tous les axes doivent être munis d'une échelle linéaire en vitre.	
1.17	Doit être équipée d'un postprocesseur MasterCam ^{MD} « ou l'équivalent ».	
1.18 (a)	Valeurs de précision, mouvement d'un axe, déviation maximum : Position : $\pm 0,00008$ po	
1.18 (b)	Valeurs de précision, mouvement d'un axe, déviation maximum : Répétabilité : $\pm 0,00005$ po	

MR2 Unité de commande de la machine

Article	Description	Renvoi à la documentation complémentaire (n° de page de la soumission)
2.1	Écran tactile LCD d'un minimum de 15 po,	
2.2	Axes contrôlés simultanément, min. quatre (4)	
2.3 (a)	Doit prendre en charge des incréments d'au moins : Impérial : 0,0001 po	
2.3 (b)	Doit prendre en charge des incréments d'au moins : Métrique : 0,001 mm	
2.4	Doit être munie d'une commande en image symétrique.	
2.5	Doit être munie d'une fonction de mise à l'échelle.	
2.6	Doit être munie d'une fonction de rotation.	
2.7	Doit pouvoir passer de la mesure en pouce au système métrique.	

2.8	Doit être munie d'un clavier alphanumérique.	
-----	--	--

MR3 Système de fluide diélectrique

Article	Description	Renvoi à la documentation complémentaire (n° de page de la soumission)
3.1	Doit être munie au minimum de deux (2) filtres pour le fluide diélectrique.	
3.2	Filtres pour le fluide diélectrique, max. cinq (5) microns	
3.3	Doit être munie d'un système déioniseur associé à une résine échangeuse d'ions.	

MR4 Exigences en matière de lubrification

Article	Description	Renvoi à la documentation complémentaire (n° de page de la soumission)
4.1	Le réservoir de lubrification, s'il y en a un, doit comporter un dispositif permettant de vérifier le niveau des fluides (p. ex. un hublot).	
4.2	Une plaque ou un tableau de lubrification doit être fixé à la machine et comporter les renseignements suivants : points de lubrification, intervalles d'entretien, type de lubrifiant et viscosité.	
4.3	Les types de lubrifiants doivent être identifiés et caractérisés par au moins l'un des éléments suivants : spécifications de rendement détaillées OU marque de commerce et nom d'au moins trois (3) producteurs recommandés aux fins de chaque application par une entreprise d'huile ayant des points de vente au Canada.	

MR5 Ressources humaines

Tous les électriciens et mécaniciens industriels (de chantier) employés par l'entrepreneur pour exécuter l'installation de l'équipement doivent avoir un statut de compagnon ; il est possible d'employer des apprentis électriciens et mécaniciens industriels du moment qu'ils travaillent sous la supervision directe d'un compagnon dans leur corps de métier respectif. L'entrepreneur doit, dans le cadre de la soumission, présenter des documents faisant clairement mention de son expérience dans le domaine de l'exécution de travaux électriques, mécaniques et de chantier. La soumission doit inclure les certificats des

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-171542/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-17-1542

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-6-77127

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal503
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

compagnons et indiquer leur expérience en tant que personnel de l'entrepreneur. Les documents de l'entrepreneur doivent également indiquer la formation et les cours officiels suivis par le personnel.

Article	Description	Renvoi à la documentation complémentaire (n° de page de la soumission)
5.1	Certificats de compétence et expérience des compagnons, et formation / cours pertinents suivis par le personnel.	

MR6 Certification électrique

L'équipement fourni doit être homologué par un organisme de certification en électricité acceptable. Les organismes suivants sont des organismes d'homologation acceptables. La commande électrique doit porter une étiquette de l'un de ces organismes pour être reconnue comme approuvée.

Article	Description	Renvoi à la documentation complémentaire (n° de page de la soumission)
6.1	Certifié par un organisme d'homologation de matériel électrique acceptable.	

Identifiez l'organisme d'homologation :

	Cochez Une seule
Association canadienne de normalisation (CSA)	
QPS/Entela	
Intertek Testing Services	
Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)	
Laboratoires des assureurs (UL)	
Met Laboratories Inc. (MET)	
TUV Rheinland of North Americ	
Quality Auditing Institute (QAI)	
TUV America Inc.	

Le matériel électrique qui n'est pas homologué par l'un des organismes susmentionnés peut être accepté uniquement s'il a été inspecté sur place et doté d'une étiquette par l'Association canadienne de normalisation (CSA), QPS/Entela, Intertek Testing Services, MET Laboratories, TUV America Inc. ou les Laboratoires des assureurs du Canada en vertu du programme d'inspections spéciales. Cette inspection doit être effectuée avant la livraison de l'équipement à l'IMF Cape Scott, et une copie du rapport de document de vérification doit accompagner la machine au moment de la livraison.

Identifiez l'organisme d'homologation :

N° de l'invitation - Solicitation No.
W355B-171542/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-17-1542

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-6-77127

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal503
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	Cochez Une seule
Association canadienne de normalisation (CSA)	
QPS/Entela	
Intertek Testing Services	
Met Laboratories Inc. (MET)	
TUV America Inc.	
Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)	

MR7 Garantie

Le fabricant doit garantir que l'équipement est exempt de défauts de fabrication et de fonctionnement pendant douze (12) mois, à compter de la date d'installation de la machine par un représentant de l'entrepreneur et à partir de sa date d'acceptation sur le plan du fonctionnement par le gestionnaire en génie industriel de l'IMF Cape Scott ou un délégué de celui-ci. L'entrepreneur doit fournir la main-d'œuvre, les pièces et le service sur place pendant la durée de la garantie et prendre des mesures dans les dix (10) jours suivant le signalement d'un défaut par l'officier du génie industriel de l'IMF Cape Scott ou son représentant. Toutes les garanties autres que celles précisées dans le présent document doivent être considérées comme valides.

Article	Description	Renvoi à la documentation complémentaire (n° de page de la soumission)
7.1	Garantie d'une durée minimale de 12 mois	

RECEIVED

AUG 29 2016



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W355B-171542

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine **DND** 2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction **Fleet Maintenance Facility Cape Scott**

3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant

4. Brief Description of Work / Brève description du travail
Fleet Maintenance Facility Cape Scott (FMFCS) requires a "Turnkey" installation as per the attached SOR.

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No / Non Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No / Non Yes / Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) No / Non Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No / Non Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? No / Non Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada NATO / OTAN Foreign / Étranger

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <input type="checkbox"/>

7. c) Level of Information / Niveau d'information

PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat W355B-171542
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? No Yes
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? Non Oui
 If Yes, indicate the level of sensitivity:
 Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? No Yes
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? Non Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
 Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:

Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
 REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? No Yes
 Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? Non Oui
 If Yes, will unscreened personnel be escorted? No Yes
 Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? Non Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? No Yes
 Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? Non Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? No Yes
 Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? Non Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? No Yes
 Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? Non Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? No Yes
 Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? Non Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? No Yes
 Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? Non Oui



Contract Number / Numéro du contrat W355B-171542
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC							
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET		
											A	B	C					
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Media / Support TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Link / Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? No / Yes
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? Non / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? No / Yes
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? Non / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).